



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°39/2021 du Conseil communautaire Séance du 12 avril 2021

Date d'envoi de la convocation = 6 avril 2021
Nombre de délégués en exercice : 73
Nombre de délégués présents : 66
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 7
Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à quatorze heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Jean-Yves CHAPELET, Philippe BERTHOMIEU, Christian BAUME, Pascale BORDES, Michel CEGIELSKI, Anthony CELLIER, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Corine MARTIN, Jennifer OBID, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL, Thierry VINCENT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Robert GAUTIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Muriel ROY-CROS, Julie MERCIER, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Didier BONNEAUD, Catherine CHANTRY, Benjamin DESBRUN, Ghislaine DE VERDUZAN, Hervé GINOT, Catherine PECASTAING, Vincent ROUSSELOT, Marie-Chantal PIONNIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Nathalie LACOUSSE, Hervé CLEMENT, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, André LOPEZ, Jean-Marc LAURENS, Véronique HERBE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Béatrice LOISON, Éric AJASSE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Justine ROUQUAIROL, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Christine MUCCIO à Monique GRAZIANO-BAYLE, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Christine CLERC à Claire LAPEYRONIE,

Absents excusés mais ne prenant pas part au vote : Gilles CANTAL, Gilles GUILLAUD, Pierre JUANCHICH, au titre de la délégation spéciale pour la commune de Saint-Laurent des Arbres.

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

Objet : Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2021 par zone de perception.

Vu la délibération fixant les différents zonages à prendre en compte pour la fixation de la TEOM,

Considérant que le montant à financer par la TEOM comprend :

- le coût total du service, comprenant les frais de collecte, de traitement, de déchetterie et de pré-collecte,
- la part propreté reversée aux communes qui justifient de par l'annexe 7 du CA, un service propreté.

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 6 avril 2021,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (6 oppositions)

- de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2021 de la façon suivante :

Commune	Taux
Chusclan	11,00%
Codolet	11,00%
La Roque sur Cèze	11,00%
Orsan	11,00%
Saint Gervais	11,00%
Vénéjan	11,00%
Aiguèze	13,00%
Bagnols-sur-Cèze	13,00%
Goudargues	13,00%
Issirac	13,00%
Montclus	13,00%
Sabran	13,00%
Saint Alexandre	13,00%
Saint André d'Olérargues	13,00%

Saint Laurent de Carnols	13,00%
saint Laurent des Arbres	13,00%
Saint Michel d'Euzet	13,00%
Saint Victor la Coste	13,00%
Verfeuil	13,00%
Laval St Roman	15,00%
Montfaucon	15,00%
Saint Geniès	15,00%
Saint Julien de Peyrolas	15,00%
Saint Paulet de Caisson	15,00%
Carsan	15,00%
Cavillargues	15,00%
Connaux	15,00%
Cornillon	15,00%
Gaujac	15,00%
Laudun - L'Ardoise	15,00%
Le Garn	15,00%
Le Pin	15,00%
Lirac	15,00%
Saint André de Roquepertuis	15,00%
Saint Christol de Rodières	15,00%
Saint Etienne	15,00%
Saint Marcel de Careiret	15,00%
Saint Nazaire	15,00%
Saint Paul les Fonts	15,00%
Saint Pons la Calm	15,00%
Salazac	15,00%
Tavel	15,00%
Tresques	15,00%
Pont-Saint-Esprit	18,00%

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2021.

Le Président
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

21 AVR. 2021



AR PREFECTURE

030-200034692-20210412-DELIB39_2021-DE
Regu le 21/04/2021